

"Le Progrès dans l'Ordre"

Le Rappel

"Le Canada pour les Canadiens"

1 ANNEE—No 29

MONTREAL, DIMANCHE, 5 AVRIL 1903

LE NUMERO : DEUX CENTINS

Un imprudent ami

Il vient de paraître, à Toronto, un ouvrage des plus intéressants et des plus importants à la fois; nous voulons parler du livre de M. J. S. Willison: "Sir Wilfrid Laurier et le parti libéral: Histoire politique."

Cet ouvrage se recommande à l'attention par la qualité de l'auteur non moins que par l'intérêt du sujet. Ancien rédacteur du "Globe", M. Willison, dont la déclaration d'indépendance a fait récemment sensation, jouit d'une très haute autorité sur les esprits d'Ontario; sa parole est toujours assurée de trouver quelque part un écho, même chez nous où tous les journaux ont présenté son ouvrage au public.

Dépendant l'indépendance toute neuve de M. Willison ne doit pas nous aveugler; et nous croyons qu'il y a lieu à de sérieuses réserves au sujet de plusieurs de ses assertions, en même temps qu'à des constatations très instructives. Le livre de M. Willison vaut qu'on s'y arrête.

Autour de Sir Wilfrid Laurier, figure centrale, l'auteur a voulu grouper l'histoire du parti libéral, depuis son apparition première jusqu'à nos jours. Or il se trouve les sources "dans l'héroïque enthousiasme d'un William Lyon Mackenzie; dans le génie éblouissant et le radicalisme ardent d'un Papineau; dans l'expérience plus sage et plus mesurée d'un Baldwin et d'un Lafontaine; dans le zèle optimiste d'un George Brown, etc."

M. Willison se place au point de vue de la province d'Ontario, et c'est pourquoi en enroulant Lafontaine parmi les pères du parti libéral, il n'a tort qu'à demi; Lafontaine, en effet, s'était allié à Baldwin, un libéral d'Ontario au cœur large et aux vues hautes.

Au point de vue de la province de Québec, cependant, c'est différent. Les libéraux ne peuvent compter pour un des leurs Lafontaine, le plus grand homme d'Etat canadien.

Le parti libéral n'a pas subi la même évolution dans Ontario que dans Québec. C'est le même parti libéral qui, dans Ontario, de tolérant qu'il était, avec Baldwin, est devenu fanatique avec George Brown. Dans Québec, au contraire, c'est un nouveau parti libéral qui est né en face de l'ancien qui restait.

Avant l'Union, comme sous les premières années de l'Union, il n'y avait qu'un parti populaire chez nous, le parti libéral, le parti de la "liberté" contre la tyrannie anglaise. C'était le parti de Papineau, c'était le parti de Lafontaine. Papineau, revenu de son exil, avec les idées radicales françaises et trop fier pour marcher sous Lafontaine, son soldat d'autrefois voulut être chef et divisa le premier des forces canadiennes-françaises. C'était en 1854. Le parti de Papineau continua de s'appeler libéral, et le parti de Lafontaine commença de s'appeler libéral-conservateur.

C'est du Papineau seconde manière que descendent les libéraux d'aujourd'hui, et non pas de Lafontaine. Sans doute le parti libéral a pu évoluer depuis mais il se ressentira longtemps de ses origines troubles. On n'arrive pas aisément à assainir un fleuve dont les eaux sont souillées à sa source. Si nous ne nous abusons pas, il y aurait même certains germes qui fermentent encore et qui pourraient éclore demain. Mais nous verrons alors: ce que nous avons voulu, c'est de restreindre à la juste vérité l'assertion de M. Willison.

Mais la grande lumière du parti libéral, c'est Sir Wilfrid Laurier, et c'est de lui que nous entretiens M. Willison. Sir W. Laurier est un homme assez distingué pour faire l'objet d'un livre ou d'un honneur. Aussi ne nous inscrivons-nous pas en faux contre les justes éloges qui lui sont décernés. Sans doute, nous croyons que sa politique sert mal les intérêts du pays, mais M. Willison, étant libre de donner le contraire et de se tromper, il serait fastidieux de relever ses diverses appréciations politiques. Nous ne tenons que quelques lignes constatations.

C'est un plaidoyer libéral, sous ces couleurs indépendantes, que M. Willison a voulu écrire, et qui, par conséquent, plaidoyer libéral à l'usage de la province d'Ontario. L'auteur veut faire accepter son héros par ses compatriotes;

si leur leur présente donc sous son plus beau jour, il le peigne soigneusement, et surtout il n'en montre que ce qui pourra flatter la population spéciale d'Ontario.

M. Willison est protestant et nos voisins sont aussi en majorité protestants, et par le fait même, et bien qu'ils s'en défendent, instinctivement hostiles à notre religion catholique. M. Willison s'attachera donc à atténuer autant que possible le défaut de capital de Sir W. Laurier, à ses yeux, à savoir son catholicisme de naissance.

Il insistera sur le passage de son héros à l'école protestante de New-Glasgow, et surtout sur son amitié d'enfant pour le vieux presbytérien M. Murray. Et de fait, ces détails assez insignifiants ont été relevés avec une satisfaction mal dissimulée dans presque toutes les feuilles anglaises.

Avant d'aller plus loin, par esprit de justice, admettons la déclaration de M. Willison par laquelle il dégage de toute responsabilité vis-à-vis de son œuvre, Sir Wilfrid Laurier lui-même. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est sur l'opposition, vraie ou prétendue, du chef libéral à l'Eglise, qu'il est le plus longuement appuyé. Plus du quart du premier volume est consacré à l'étude des conflits regrettables qui ont existé entre clercs et laïques dans des temps déjà lointains. Et Sir Wilfrid Laurier y est constamment représenté comme un irréductible adversaire de la domination cléricale et comme le champion des droits nouveaux.

M. Willison ne recherche pas, pour le moment, si Sir Wilfrid Laurier a joué véritablement tel rôle ou tel autre, mais nous constatons que tel est le rôle que lui fait jouer M. Willison. Nous ne voulons pas réveiller des vieilles querelles heureusement presque éteintes, mais pour les catholiques de Québec, qui savent que, malgré quelques écarts individuels, le rôle du clergé n'a pas été ce que prétend M. Willison, sa biographie pourrait rendre à Sir Wilfrid Laurier un assez mauvais service. Et ce serait le cas de dire: mieux vaut un sage ennemi qu'un imprudent ami.

Il est vrai que l'on s'adresse surtout aux lecteurs d'Ontario et tout est bien calculé pour cela. Il y a trois longs chapitres sur les choses religieuses; l'Eglise et l'Imprimeur (Guibord); l'Eglise et l'Etat; le Prêtre et la politique.

Nombre d'erreurs historiques y fourmillent, mais nous n'avons pas le temps de les relever ici. Ce qui importe présentement, c'est la recommandation que fournit à M. Laurier auprès des Ontariens sa vieille réputation de radical dont il cherche à se laver chez nous.

Une autre caractéristique de Sir Wilfrid Laurier, qui est de nature à plaire à ses amis d'Ontario, c'est que M. Willison appelle son "nationalisme sympathique et sage". En d'autres termes, M. Willison semble dire aux siens:

"Cet homme français d'origine est aussi anglais que vous; ce n'est pas lui qui vous fatiguera de réclamer des assurances par le système de primes qu'après avoir fait un dépôt de \$10,000 entre les mains du trésorier de la province pour garantir les polices et cette somme ne devra pas être prélevée sur les billets de prime. Les pertes et dépenses générales de la compagnie seront payées au moyen des cotisations imposées et prélevées par les directeurs quand ils le jugeront convenable, mais dans aucun cas la compagnie ne pourra emprunter pour payer ses dettes. Les membres ne seront su-

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Québec, 4 avril 1903.

On légifère ici. La Chambre a perdu pour quelques jours ses allures de conseil municipal. M. Hutchinson, aidé de M. Weir, amende le code de procédure civile. M. Perreault est en train de reviser pour la troisième fois le code municipal, nous en aurons sous peu une édition définitive et les députés futurs auront quelques loisirs. Il est possible que M. Chauré laisse subsister le code civil, mais personne n'en est sûr. C'est une belle rage de législation. Si la session se termine pas bientôt, nous sommes menacés d'une refonte des statuts déjà refondus et c'est M. Blanchard qui va s'en charger. Cette perspective n'a pas effrayé M. Parent, car il a déclaré que la Chambre s'ajournera lundi, mardi et mercredi. On ajournera jeudi prochain jusqu'au mardi suivant.

Il conviendrait peut-être d'apporter quelque mesure dans la rédaction de tous ces amendements qui à chaque séance viennent brouiller l'homogénéité. Et il serait probablement sage, avant de toucher à nos codes, de consulter des gens qui, en matière de législation, ont le souci des droits acquis et professent des doctrines puées à d'autres sources que celles de l'intérêt privé.

LA CHARTE DE MONTREAL

Il ne faudrait pas songer à appliquer ses principes à la charte de Montréal qui, on ne peut douter, sera toujours le champ où iront opérer nos députés échevins en travail d'amendement.

Le comité des bills privés a adopté une bonne part des modifications suggérées à la "nouvelle charte de Montréal".

Quelques clauses importantes ont été retranchées.

La tentative faite par l'hon. Dr Guérin d'augmenter la représentation du quartier Ste-Anne de deux à quatre représentants a heureusement avorté. Il n'y a en effet, aucune raison, ainsi que nous l'a fait remarquer M. Pelletier, d'exclure des autres, cette mesure ne pouvant avoir d'autres résultats que celui de noyer l'élément français.

En cette triple qualité il a été reçu par le Chef de l'Eglise, à qui il avait soumis, et par qui il avait tenté de faire approuver un règlement quelconque de la question des écoles du Manitoba, a dû lui parler de cette question.

Que lui en a-t-il dit?

Sa Sainteté a-t-elle approuvé ou désapprouvé-t-elle loué ou blâmé notre Premier Ministre?

On a laissé savoir que le Pape a refusé à aucune cotisation pour rembourser un emprunt.

LES ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS

On a procédé à la refonte de la charte de cette société. Après un débat très animé la clause obligeant la société à soumettre ses règlements aux autorités provinciales a été maintenue, mais le ministre de l'Agriculture n'a pu nier la justesse des remarques de M. Chauré, mais il s'est borné à déclarer que l'on désire la centralisation scolaire et elle s'imposera certainement, il faut à tout prix améliorer nos chemins.

En outre, le système de l'évaluation foncière et de l'étendue des terrains est plus déficieux. Il serait désirable que le gouvernement, les municipalités qui consentiraient à se faire pour le meilleur entretien des chemins. Le ministre de l'Agriculture n'a pu nier la justesse des remarques de M. Chauré, mais il s'est borné à déclarer que l'on désire la centralisation scolaire et elle s'imposera certainement, il faut à tout prix améliorer nos chemins.

Si le gouvernement néglige les intérêts du pays, il surveille en revanche avec un soin jaloux ceux du parti.

Il a refusé d'insérer dans la loi électorale la clause suggérée par l'hon. M. Pelletier aux fins de déqualifier ipso facto ceux qui se rendent coupables de persécution. Cette mesure a paru trop sévère aux libéraux, car son application aurait pu leur être partielle.

Il a aussi repoussé la suggestion du député de Dorchester au sujet des promesses faites par le parti au pouvoir au temps des élections. Il serait d'écarter de prohiber ces promesses, qui sont presque toujours lancées à la légère et dans le but de capter la confiance de l'électeur. Mais quand nos libéraux essaient de faire des promesses ou commencent à en tenir même une partie, la fin des temps sera très proche.

LA SAISIE DES SALAIRES

L'amendement proposé par M. Hutchinson à l'article 677 du Code de Procédure Civile est le suivant:

"Néanmoins il n'y a pas lieu de saisir, arrêter par voie de saisie-arrêt en mains tierces les traitements, salaires ou gages dans les cas où le montant du jugement, indépendamment des frais, n'excède pas vingt-cinq piastres, et dans les autres cas tant que la saisie arrêt n'a pas été autorisée par un juge après examen du débiteur tel que prévu par l'article 590 et après qu'il a été démontré devant lui que le débiteur n'a pas fait les efforts raisonnables pour payer sa dette."

LES COMPAGNIES DE SECOURS MUTUELS

Le projet de loi relatif aux Cies d'assurances mutuelles contre le feu a été présenté par M. Taschereau. Les compagnies ne pourront plus effectuer des assurances par le système de primes qu'après avoir fait un dépôt de \$10,000 entre les mains du trésorier de la province pour garantir les polices et cette somme ne devra pas être prélevée sur les billets de prime. Les pertes et dépenses générales de la compagnie seront payées au moyen des cotisations imposées et prélevées par les directeurs quand ils le jugeront convenable, mais dans aucun cas la compagnie ne pourra emprunter pour payer ses dettes. Les membres ne seront su-

L'intérêt général de l'Empire

M. R. L. Borden a demandé au gouvernement pourquoi les actes passés par la Colombie Britannique prohibant l'immigration orientale avaient été dé-savoués.

Sir Wilfrid Laurier a répondu que c'était "dans l'intérêt général de l'Empire".

L'intérêt général de l'Empire? Sir Wilfrid Laurier a donné au commerce anglais une préférence de 33-1-3 pour cent sur nos marchés dans l'intérêt général de l'Empire.

Sir Wilfrid Laurier a armé les enfants de la patrie canadienne et les a envoyés batailler sur les plaines brulées de l'Afrique-Sud, dans l'intérêt général de l'Empire.

L'industrie anglaise fait à l'industrie canadienne une concurrence détestable nos propres marchés dans l'intérêt général de l'Empire.

Sir Wilfrid Laurier a sacrifié du même coup et l'autonomie provinciale et sur nos propres marchés, dans l'intérêt général de l'Empire.

Nous retournerons aux jours néfastes où le cabinet anglais dictait ses volontés à nos gouvernements, dans l'intérêt général de l'Empire.

Une loi de représailles a été mise dans nos statuts à l'égard des ouv-

riers américains qui viennent travailler chez nous, tandis que les nôtres sont empêchés de travailler aux Etats-Unis: elle reste lettre morte, dans l'intérêt général de l'Empire.

En reconnaissance, l'Angleterre nous refuse aucune préférence sur ses marchés, dans l'intérêt particulier du peuple anglais.

En reconnaissance, l'Angleterre impute à notre bétail des maladies contagieuses et lui ferme ses portes dans l'intérêt particulier du fermier anglais.

Quels sacrifices nous rest-il encore à faire, quelles humiliations avançons-nous encore à essayer, dans l'intérêt général de l'Empire?

Toute la politique de Sir Wilfrid Laurier tient dans cette formule: "L'INTERET GENERAL DE L'EMPIRE."

L'Empire d'abord, l'Empire ensuite, toujours l'Empire!

"BRITISH TO THE CORE!"

Allons-nous enfin revenir à la politique des intérêts canadiens; à la véritable politique nationale, celle de Cartier, MacDonald, Thompson, Tupper, Chapleau, Borden et Monk; la politique du "Canada aux Canadiens!"

PAUL BRETON.

Sir Wilfrid à Rome

Sir Wilfrid Laurier est allé à Rome. Il est—et il était—constitutionnellement le premier citoyen du Canada.

Sir Wilfrid est un homme distingué, il est catholique, et il était dans l'occasion le représentant d'un pays aux deux cinquièmes catholique.

En cette triple qualité il a été reçu par le Chef de l'Eglise, à qui il avait soumis, et par qui il avait tenté de faire approuver un règlement quelconque de la question des écoles du Manitoba, a dû lui parler de cette question.

Que lui en a-t-il dit?

Sa Sainteté a-t-elle approuvé ou désapprouvé-t-elle loué ou blâmé notre Premier Ministre?

On a laissé savoir que le Pape a refusé à aucune cotisation pour rembourser un emprunt.

proché en termes sévères à sir Wilfrid de n'avoir pas fait ce qu'il attendait de lui; et afin de le graver mieux dans sa mémoire, qu'il le lui a écrit.

Sir Wilfrid était notre représentant, et nous avons droit de savoir tout cela.

Nous y sommes intéressés; — et ce serait intéressant.

Cet écrit de la main de Léon XIII serait un document très précieux pour l'histoire.

Daignez donc ouvrir la bouche, Maître.

Dites-nous au moins si vous allez essayer de mériter une approbation de Rome, où si vous êtes résigné à vous contenter de la paternelle condamnation de l'encyclique AFFARI VOS.

JULES NORMAND.

LA TRAITE DES BLANCS

J'ai reçu une lettre.

Il y a une vignette dessus.

C'est l'air ineffable. Ça représente un édifice (il est très l'édifice!), avec, autour, des melons, des citrouilles, des choux, des navets, des pommes, des prunes, des tas de fruits et de légumes en vrac. Brochant sur le tout, un nom capiteux: X... NURSERY CO. La scène se passe à Toronto, la ville de briques.

C'est champêtre en apparence. Prenez garde! Je soupçonne là-dessous quelque embûche. Ces citrouilles sont peut-être autant d'atrapoies, et voilà des navets qui m'ont l'air pleins d'astuce!

Ne nous pressons donc point. Voyons d'abord ce que dit la lettre:

"Monsieur: — Je vous prie de me faire parvenir vos deux points et ce trait-d'union sont indésirables.

"Savoir: que vous 'connaissez' bien tout le monde de votre voisinage, et, 'd'ont', que vous pouvez nous aider, si vous le désirez. En obtenir des bons 'représentatives' pour vendre nos 'fruits' hardis."

Horreur!

La "X... NURSERY CO." trafique de la chair humaine! Elle vend des FRUITIERS... Et pas tous les fruitiers indistinctement; parmi ces hommes commerçants, elle fait un choix, elle ne vend que ceux qui sont HARDIS.

Innocentes victimes!

Je comprends maintenant cette note cynique: "We guarantee to fill all orders with FIRST CLASS STOCK AND THIRTY CONDITION." Le FIRST CLASS STOCK, ce sont les HARDIS d'entre les marchands de fruits, et s'engage à les livrer EN BONNE SANTE.

Vraiment, on s'estomache sur l'heure, quand on songe que le vingtième siècle est le nôtre, que la civilisation a pénétré au cœur de l'Afrique, que la CASE DE L'ONCLE TOM a enrichi Madame Reecher-Stowe, et que cependant on fait ouvertement la traite des FRUITIERS HARDIS dans la province d'Ontario. J'avais toujours pensé que nos voisins constituaient une nation supérieure; je me détrompe.

Et ils sont habiles, les trafiquants d'Ontario: pour adouber aux yeux du monde la violence de leur commerce, ils se disent pépiniéristes et vous offrent, avec leur marchandise humaine, des arbres ORNEMENTALS.

Voyez-vous le gât-apens? Vous achetez un "arbre ORNEMENTAL" et vous recevez un fruitier! Ce n'est pas aussi décevant.

Je continue de lire cette lettre étonnante:

"NOS 'FRUITIERS HARDIS', NOS ARBRES 'ORNEMENTALS', ETC., NOUS VOUS FAISONS L'OFFRE 'SUVANT', 'SAVANT' QUE"

LES HOMMES QUE VOUS NOMMEZ SERAIENT "DIGNES DE CONFIANCE ET PRENDRAIENT 'LES ORDRES RESTONSAIRES' QU'ILS NE 'REPRESENTERAIENT PAS DE FAUSSES COULEURS' NOTRE STOCK 'POUR OBTENIR LES ORDRES'."

En effet, de bons REPRESENTATIVES doivent savoir que les fruitiers de Toronto ne sont pas des nègres, et que la X... NURSERY CO. ne fait pas la traite des noirs, mais des blancs. C'est sans doute ce que veut dire la NURSERY CO. quand elle parle plus loin des "PARLIS QUI SERAIENT ADAPTES POUR ETRE NOTRE VENDEURS." Inutile d'envoyer "LA FORME D'APPLICATION", si vous n'êtes pas ADAPTE. Vous aurez beau AVOIR L'ENERGIE ET VOULOIR A TRAVAILLER, vous ne serez pas admis dans le corps des AGENTS LO-CALS. Autre condition: "IL NE FAUT PAS QUE NOS VENDEURS SOYENT RESPONSABLES FINANCIEREMENT." Avis aux insolubles!

Du reste, ces messieurs sont humains; ils prennent grand soin de leurs marchandises: "NOUS ENGAGEONS, disent-ils, LE LABEUR HABILE POUR REGARDER A NOTRE STOCK. De leur part, c'est gentil, et les fruitiers, destinés à l'esclavage, leur doivent de la reconnaissance.

La lettre de la NURSERY est longue. Elle se termine par une promesse consolante: "SI VOUS POUVEZ, NOUS AIDER A OBTENIR LES BONS REPRESENTATIVES POUR VOTRE DISTRICT NOUS GARANTISSONS A SUPPLIER LA PREMIERE CLASSE DE STOCK DE PEPINIERE."

Je dépose ce monument au "Rappel". J'espère qu'on le fera encadrer.

Sans rire, à la lecture de cette lettre de Toronto, on aime à constater deux choses:

1. Ça ne va pas vite.

2. Ça ne va pas vite.

3. Ça ne va pas vite.

4. Ça ne va pas vite.

5. Ça ne va pas vite.

6. Ça ne va pas vite.

7. Ça ne va pas vite.

8. Ça ne va pas vite.

9. Ça ne va pas vite.

10. Ça ne va pas vite.

11. Ça ne va pas vite.

12. Ça ne va pas vite.

13. Ça ne va pas vite.

14. Ça ne va pas vite.

15. Ça ne va pas vite.

16. Ça ne va pas vite.

17. Ça ne va pas vite.

18. Ça ne va pas vite.

19. Ça ne va pas vite.

20. Ça ne va pas vite.

21. Ça ne va pas vite.

22. Ça ne va pas vite.

23. Ça ne va pas vite.

24. Ça ne va pas vite.

25. Ça ne va pas vite.

26. Ça ne va pas vite.

27. Ça ne va pas vite.

28. Ça ne va pas vite.

29. Ça ne va pas vite.

30. Ça ne va pas vite.

31. Ça ne va pas vite.

32. Ça ne va pas vite.

33. Ça ne va pas vite.

34. Ça ne va pas vite.

35. Ça ne va pas vite.

36. Ça ne va pas vite.

37. Ça ne va pas vite.

38. Ça ne va pas vite.

39. Ça ne va pas vite.

40. Ça ne va pas vite.

41. Ça ne va pas vite.

42. Ça ne va pas vite.

43. Ça ne va pas vite.

44. Ça ne va pas vite.

45. Ça ne va pas vite.

46. Ça ne va pas vite.

47. Ça ne va pas vite.

48. Ça ne va pas vite.

49. Ça ne va pas vite.

50. Ça ne va pas vite.

51. Ça ne va pas vite.

52. Ça ne va pas vite.

53. Ça ne va pas vite.

54. Ça ne va pas vite.

55. Ça ne va pas vite.

56. Ça ne va pas vite.

57. Ça ne va pas vite.

58. Ça ne va pas vite.

59. Ça ne va pas vite.

60. Ça ne va pas vite.

61. Ça ne va pas vite.

62. Ça ne va pas vite.

63. Ça ne va pas vite.

64. Ça ne va pas vite.

65. Ça ne va pas vite.

66. Ça ne va pas vite.

67. Ça ne va pas vite.

68. Ça ne va pas vite.

69. Ça ne va pas vite.

70. Ça ne va pas vite.

71. Ça ne va pas vite.

72. Ça ne va pas vite.

73. Ça ne va pas vite.

74. Ça ne va pas vite.

75. Ça ne va pas vite.

76. Ça ne va pas vite.

77. Ça ne va pas vite.

78. Ça ne va pas vite.

79. Ça ne va pas vite.

80. Ça ne va pas vite.

81. Ça ne va pas vite.

82. Ça ne va pas vite.

83. Ça ne va pas vite.

84. Ça ne va pas vite.

85. Ça ne va pas vite.

86. Ça ne va pas vite.

87. Ça ne va pas vite.

88. Ça ne va pas vite.

89. Ça ne va pas vite.

90. Ça ne va pas vite.

91. Ça ne va pas vite.

92. Ça ne va pas vite.

93. Ça ne va pas vite.

94. Ça ne va pas vite.

95. Ça ne va pas vite.

96. Ça ne va pas vite.

97. Ça ne va pas vite.

98. Ça ne va pas vite.

99. Ça ne va pas vite.

100. Ça ne va pas vite.

Une loi rémédicatrice

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi la cause célèbre de Roy contre la Cie du Pacifique Canadien dans laquelle le Conseil Privé en Angleterre a infirmé les jugements des Cours Canadiennes, et donné gain de cause à la Cie du C. P. R., seront heureux de connaître le texte du projet de loi présenté par M. Monk pour obvier à la nouvelle jurisprudence, qui répugne au droit civil de la province de Québec.

Considérant qu'il s'est élevé des doutes sur l'étendue des pouvoirs accordés à certaines compagnies par des actes du parlement du Canada, et notamment aux compagnies de chemins de fer; à ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

I. Le paragraphe 1 de l'article 7 du chapitre 1 des "Statuts révisés" est abrogé et remplacé par le suivant:

"(1). Les dispositions de l'Acte s'appliquent à tout le Canada; mais aucun droit, pouvoir ou privilège accordé par un acte du parlement du Canada ni aucune charte émanée sous l'autorité d'un acte de ce parlement, ne soustraira aucune personne ou compagnie à la responsabilité qu'elle pourait encourir, sous l'empire d'un acte d'une législature ou sous le droit commun d'une province dans l'exercice de ce droit, pouvoir ou privilège."

S'il avait voulu!...

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Je ne vois rien qu'il n'ait pu faire, Ce grand orateur somnifère, L'émancipation du gracieux, Dans tous les temps, sous tous les cieux, Lanturlu.

Véritable vésicatoire, Si M'sieur Parent avait voulu, Il eût accaparé l'histoire, Lanturlu.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, An sol d'Attique il eût pris souche, Et, comme il a parole en bouche, En s'épanchant en beaux discours, Il eût parlé toujours, toujours, Très populaire dans Athènes, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût effacé Démosthènes.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Beau comme un demi-dieu de Grèce, Etalant l'ampleur de son graine, Des annales du pugilat, Il eût tenu l'ancien éclat, Aux "boxers" de la Chine entière, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût fait mordre la poussière.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Briller encore dans d'autres sphères, Et prendre du goût aux affaires, Décapités par ses calculs géants, Il eût vu les peuples béants, Napoléon de la finance, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût mis le monde en balance.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût, d'un pôle à l'autre pôle, Passé, la hache au feu, le pôle, Attila, fléau des grands bois, A ces bons Yankees aux abois, Pour rendre un service notoire, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût vendu la Forêt-Noire.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Gémis illuminant la terre, Il eût exploré le Mystère: Et, route vertigineuse, Au fil du temps faisant un neud, D'un seul soufflé de sa narine, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût déraciné Racine.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Grand bâtisseur des moins timides, Il eût construit les Pyramides, Le Tour Eiffel, le Parthénon, Le Brill Sheel, l'île au million, Même, patient comme un saint, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût bâti le Pont-Euxin.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Déployant sa large envergure, Ecrasant toute créature, Contre son sein large et velu Comme le roi d'Honolulu, Avant le monde par pâture, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Il eût dominé la Nature.

Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Pensif, sous la voûte étoilée, De sa large main étalée, Il eût cueilli quelque astre d'or, Ou, sur les bords du condor, Au ciel il eût volé la fourme, Si M'sieur Parent avait voulu, Lanturlu, Bien sûr, il inventait la poudre!

Mais M'sieur Parent n'a pas voulu, Lanturlu, Humilier les autres hommes, Ni même les fêtes de somme, Il eût pu, pour son profit, Confiéquer tout ce que Dieu fit. Mais sous son masque gigantesque, Monsieur Parent n'a pas voulu, Lanturlu, Il lui suffit d'être grotesque.

GUSTAVE NADAUD.

CHEMINS A BARRIERE SUR L'ILE DE MONTREAL

L'infatigable chef de l'opposition pour la province de Québec, M. F. D. Monk, a toujours la brèche et il ne laisse pas passer une seule occasion de prendre en mains les intérêts des citoyens en général et des habitants du comté de Jacques-Cartier en particulier.

C'est ainsi que M. Monk a prononcé le remarquable discours suivant sur l'importante question des chemins à barrière.

"Cette proposition se rapporte aux affaires de la commission à barrières de Montréal, et mon but est d'obtenir un état indiquant le montant total des obligations ou débetures actuellement entre les mains du gouvernement fédéral, plus le montant du par cette commission ou de corps administratifs pour intérêts accrus depuis 1896.

J'ai déjà à plusieurs reprises soulevé devant cette Chambre la question de l'administration des affaires de la commission des chemins qui demeurent sur l'île de Montréal. C'est là une question qui intéresse au plus haut degré non seulement les citoyens de la population étendue de Montréal, mais aussi les cultivateurs, les jardiniers, en un mot toutes les personnes qui demeurent dans les comtés avoisinants cette cité. Chaque fois que j'ai soulevé cette question, on a voulu éviter de prendre la responsabilité qui, dans mon opinion, incombe au gouvernement, en alléguant que la commission des chemins à barrières de Montréal est un corps administratif créé et régi par la province, que le gouvernement de la province de Québec a, en vertu de la constitution, le contrôle de tous ces corps administratifs et municipaux relevant de la juridiction provinciale, et que par conséquent le gouvernement fédéral ou le ministre des Finances ne pouvait intervenir comme je le désire et l'en priais. En effet, mon but en amenant de nouveau la question devant cette Chambre, est d'obtenir l'intervention du gouvernement fédéral de façon à remédier à un état de choses devenu absolument intolérable.

Il est vrai que le gouvernement fédéral n'a pas un contrôle direct sur cette commission qui est régie par une loi provinciale, mais les circonstances sont telles, comme j'ai eu l'occasion de le dire devant cette chambre que le gouvernement du Canada peut mieux qu'aucun autre pouvoir, user de son influence pour corriger cet état de choses défectueux qui existe dans cette commission. Ainsi, d'après la loi qui régit la commission des chemins à barrières de Montréal, les porteurs d'obligations ont le pouvoir de nommer trois représentants qui siègent dans le corps avec les deux représentants du gouvernement provincial. Les porteurs de débetures ont donc le contrôle effectif et absolu des décisions de cette commission puisqu'ils ont la majorité d'une voix. Or, dans l'espèce qui nous occupe, les obligations de cette commission sont entre les mains du pouvoir fédéral, lequel par l'entremise d'un fonctionnaire du département des Finances procède à la nomination des trois représentants qui siègent dans la commission comme mandataires des porteurs d'obligations.

Nous savons que ces trois représentants, qui sont les mandataires des porteurs de débetures sont tous en-

— A quoi songez-vous donc, Antoine? — Je songe au FRUITIER du coin, qui, ce matin, m'a vendu de si bonnes potates... Je le tiens pour HARDI! Il est vraiment de la PREMIERE CLASSE DE STOCK DE PEPINIERE. Qui sait si même ce malheureux, enlevé par un frère REPRESENTATIVE, ne sera pas vendu comme un vulgaire ARBRE ORNEMENTAL? Et ça me rend triste.

ANTOINE DENIS.

ETUDIANTS EN DROIT Soyons sans crainte!

A la suite d'une conversation que nous avons eue avec M. Arthur Globensky, C. E., secrétaire-général du Barreau, nous sommes heureux d'informer les étudiants en droit actuellement sous brevet, que le projet de loi, révisé au comité de Législation après sa deuxième lecture ne les affecte en aucune façon, et qu'ils pourront se présenter aux examens pour l'admission à la pratique, conformément aux dispositions de la loi sous l'empire de laquelle ils ont été admis à l'étude.

Du reste, le comité de législation, sans doute, a mis la chose en dehors de toute discussion.

La production de la pulpe au Canada

La production de la pulpe a subi en 1902 une diminution au Canada, de 24,613 tonnes sur l'année précédente. Nous avons 35 usines engagées dans cette industrie. Elles ont produit 240,089 tonnes, soit 155,216 tonnes de pulpe mécanique, 74,735 de pulpe sulphurée et 9,044 tonnes de soda. La valeur de cette pulpe est de \$43,383,182. L'exportation a été comme suit: Grande-Bretagne, \$976,192; Etats-Unis, \$1,598,189; autres pays, \$17,333.

Chapellerie nouvelle. - - - Les plus Recentes Creations ! !

Voici un joli chapeau, style antique. Très en faveur chez les jeunes gens.



VOLK

Le Youmans est de tous les feutres nous, le meilleur et le plus élégant.



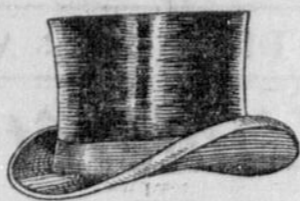
YOUMANS

Le "Swalldom" montréalais portera cette coiffure originale, durant cette saison.



HARUM

Comme style, qualité et fini, nos chapeaux de soie excellent. Le nom est une garantie.



CORNELL

Nous avons ce joli feutre dans différentes nuances. Très chic et convient à tous les âges.



HAWES

Nouveau modèle en feutre dur. Très élégant et de fabrication supérieure.



TENNEY

Toujours de mode, ce joli chapeau de forme raisonnée. Plait énormément comme style et qualité.



CORNELL

Le plus vaste assortiment au Canada---Chapellerie de Choix. Nos immenses achats nous permettent de vendre de 30 à 40 pour cent meilleur Marché que toutes autre maison en ce pays.

Chs. Desjardins & Cie., 1533a 1543 Rue Ste-Catherine.

LE RAPPEL

PUBLIE PAR AEGIDIUS FAUTEUX, Editeur-Propriétaire, L. COUTURE, Gérant. ABONNEMENTS: En ville \$2.00 par an, A l'étranger 2.00, A la campagne 1.00. Tout doit être adressé.

Boite à lettres 2184. Bureaux temporaires 1586 1/2 Rue Notre-Dame. S'adresser le Samedi après-midi Tél. Bell Main 733, soir, 735, aux bureaux de "La Patrie".

COMMISSION DES CHEMINS A BARRIERE

(Suite de la 1ère page)

tre les mains du pouvoir fédéral; nous savons, dis-je, que le pouvoir fédéral peut effectivement contrôler les actes de ces trois représentants. Or, qu'arrive-t-il? J'ai déjà signalé devant cette Chambre, la grave lacune que l'on trouve dans la loi qui régit cette commission des barrières. Il est urgent, si nous voulons avoir dans le voisinage de la ville de Montréal, des chemins convenables, que cette loi, passée il y a un demi-siècle, qui n'est pas du tout en harmonie avec les idées administratives d'aujourd'hui, il est essentiel que cette loi soit changée; et pour cela, il suffit que le gouvernement fédéral, porteur de la proposition, ne prenne pas l'initiative de ces réformes. Je dirai plus, quand bien même le gouvernement provincial prendrait cette initiative, les trois membres de la commission qui représentent, dans les circonstances actuelles le gouvernement fédéral, peuvent, je ne dirai pas absolument, mais effectivement s'opposer à ces amendements dont nous avons absolument besoin.

Nous voulons d'abord que les séances de la commission soient ouvertes au public. Tout le monde sur l'île de Montréal, tous les cultivateurs qui se rendent au marché, tous ceux qui ont affaire à sortir de la ville et à circuler dans les grandes artères qui entourent les approches de la ville, tous se plaignent de ce que les séances ne sont pas publiques, ne sont pas tenues comme les séances des conseils municipaux ou de la commission des écoles, enfin comme toutes les réunions des corps qui ont l'administration de la chose publique. Nous demandons de plus que la commission des barrières soit obligée de publier tous les ans un état détaillé de ses opérations, pendant l'année, afin que nous sachions le revenu de chaque barrière et le revenu total de cette corporation. Nous voulons savoir la manière dont les revenus sont employés pour l'amélioration des voies publiques sous son contrôle. Nous voulons que la loi soit changée de telle façon que les travaux à l'enchère, les chemins soient donnés à l'enchère publique, après demandes de soumissions. Nous savons que l'on paye trop cher pour ces travaux-là; que les contrats pour la fourniture de la pierre sont donnés à des prix exorbitants. A tout événement, nous voulons connaître annuellement comment se comporte, qui dépense \$75,000, est dépensé. Nous avons d'autant plus droit de le savoir que ces chemins sont mal entretenus et qu'il y a lieu de croire que les deniers payés ne sont pas employés comme ils devraient l'être.

LES ARCHES DU PONT-EUXIN

Villemaire, quand il était de "session" pour les examens s'élevait vite, dès le troisième jour, devenant agacé, irritable, railleur, parfois. A la session de 1832, il venait de publier son étude sur "Lascaris", laquelle avait fait un four des plus retentissants, il s'acharna contre un malheureux candidat, à demi désarçonné, jusqu'à lui poser d'un air de pitié ironique, la fameuse question: "Voyons, quelque chose qui soit plus à votre portée; savez-vous combien le Pont-Euxin avait d'arches? Le candidat, relevant la tête, lui envoya cette réplique: "Qui monsieur... autant que "Lascaris", sans s'émouvoir, reprit aussitôt: "Très bien, Monsieur. Je ne vous engage pas à vous faire professeur mais vous avez la vocation du journalisme. Vous avez le trait... Je vous rejoins à ce titre. Le fait est que le candidat en question est devenu un journaliste en renom, il s'appelait Armand de Pontmartin.

Entre bons camarades: —Peux-tu me prêter un louis? —Hélas! Décauvé comme un thermomètre! —Hein? —Oui, je suis très au-dessous de zéro.

PARC SOHMER. Voici un bref résumé du programme qui sera offert, au Parc Sohmer, de mai: Hooper et Burke, comédiens-acrobates incomparables qui exécutent sur le tapis des tours stupéfiants d'audace et admirables de grâce, de légèreté et de souplesse. Puis les frères Spaulding, des sauteurs qui dépassent de beaucoup tout ce que jusqu'à ce jour

de laitiers, de cultivateurs et de jardiniers qui viennent presque tous les jours et quelques-uns deux fois par jour à Montréal. On se plaint avec beaucoup de raison de l'état de la grande route qui conduit de la Côte des Neiges jusqu'à Cartierville. Le revenu des barrières est considérable. Pourquoi ce chemin, qui est parcouru par un grand nombre de cultivateurs et autres personnes se promenant la semaine et le dimanche, qui se rendent à la Côte-des-Neiges en passant par Saint-Laurent, pourquoi, dis-je, est-ce la partie la plus négligée des chemins sous le contrôle de la commission? Pourquoi d'autres voies moins fréquentées, d'autres entretenu, non pas parfaitement car nos chemins sont mal entretenus en général, mais pourquoi sont-elles dans un meilleur état que ce chemin qui conduit de Montréal à Saint-Laurent? Si nous avions une loi raisonnable, par exemple, si la loi obligeait la commission à mettre devant le public tous les ans un compte détaillé de ses opérations, nous trouverions à ces sources de revenus de ce corps; nous pourrions constater comment la commission règle ses dépenses. Aussi l'état dans lequel se trouve ce chemin exaspère-t-il les contribuables de cette paroisse qui sont obligés de prendre ce chemin pour aller à Montréal et de payer les barrières.

J'attire tout particulièrement l'attention de l'honorable ministre des Finances sur l'état du chemin conduisant à St-Laurent, non seulement parce que les cultivateurs qui résident dans le voisinage ont raison de se plaindre, mais aussi parce que les gens de Montréal, qui sont obligés d'aller dans ces localités souffrent de ce que ce chemin est absolument impassable. Je désire donner un exemple de l'état dans lequel se trouve ce chemin en administrant les affaires de cette commission. Il y a dans le comté de Jacques-Cartier, dans la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, située près du canal Lachine, un petit village appelé Turcot, lequel est habité par des ouvriers qui, pour gagner leur vie, sont obligés de venir à St-Henri, à Ste-Camille et à Montréal.

En général, ces gens ne peuvent gagner leur vie dans le village même. Or, il y a autour du village Turcot, que l'honorable ministre connaît sans doute, une sorte de fortification sous forme de barrières érigées par la commission, et qui empêche ces gens de sortir pour vaquer à leurs occupations. Les habitants de Turcot, pour entrer à Montréal, en partant du village, ou pour venir au village, en partant de Montréal, ne parviennent qu'à une très petite distance sur le chemin entretenu par la commission. Cependant il leur faut payer tout de même pour cette distance presque insignifiante. Ils ne peuvent sortir de chez eux pour aller à Montréal, à St-Henri ou à Ste-Camille, sans payer les barrières. C'est un abus que je signale à l'honorable ministre des finances. Il a le droit et le pouvoir de donner instruction à ses représentants dans la commission, à ceux qui sont ses mandataires comme porteurs des obligations, de mettre fin à cette criante injustice dont les gens du village Turcot sont les victimes. Je demande au gouvernement, s'il s'intéresse au sort de ceux qui sont obligés de se servir de ce chemin, de remédier à l'état de choses existant, et aussi d'intervenir pour faire cesser l'injustice dont souffrent ceux qui demeurent dans le village Turcot.

Voilà le moment de vous offrir nos peignoirs et nos robes de matin. Venez les voir.

Voici un bref résumé du programme qui sera offert, au Parc Sohmer, de mai: Hooper et Burke, comédiens-acrobates incomparables qui exécutent sur le tapis des tours stupéfiants d'audace et admirables de grâce, de légèreté et de souplesse. Puis les frères Spaulding, des sauteurs qui dépassent de beaucoup tout ce que jusqu'à ce jour

on avait cru possible à l'élasticité humaine.

Ces deux numéros exécutés par des artistes très haut cotés dans tous les États-Unis, sont dignes de fixer l'attention des personnes pour qui les exercices gracieux du corps humain sont préférables aux plus difficiles contorsions. Disons encore que les frères Spaulding font des équilibres en pyramide absolument étonnants.

Viendra ensuite Frank Mochon, un voltigeur aérien sur la trapèze qui possède une audace, un sang-froid et une adresse étonnants.

Henry Farrell, un des plus savants fantaisistes de "log-dance", enfin les Woods Sisters, toutes mignonnes et élégantes, qui se livreront à des chants gracieux et à des danses nouvelles. La seconde partie sera remplie par vues animées produites par le fameux Kinématographe de New-York. Pour complaire à la majorité du public, la direction du Parc Sohmer a résolu de donner la plus large part à la partie comique; c'est ainsi qu'on verra un cheval-déroulé; le rayon porte-oiseau dans son paradis; le tramp déçu dans sa stratégie, plus une quantité de sujets comiques commandés cette semaine au Kinématographe Co de New-York. On le voit, les deux représentations de demain seront bien remplies.

PARC SOHMER DIMANCHE, le 5 avril 1903

Après-midi, 3 heures. Soir, 8 heures. HOOPER et BURKE, acrobates et comédiens. HENRY FARRELL, dans sa spécialité de danses. FRANK MOCHON, équilibriste sur trapèze, etc. (Gertie) WOOD SISTERS (Maud), chant et danses. SPAULDING BROS., les célèbres sauteurs et acrobates. Nouvelles vues animées par le KINETOGRAPH, de NEW-YORK. LA MUSIQUE DU PARC. ADMISSION, 10 CENTS. Tous les chars conduisent au Parc Sohmer.

Tél. des Marchands, 252.

J. H. GIROUARD, MARCHAND-TAILLEUR

1463 rue Ste-Catherine - - - - - Montréal. Spécialité: Tweeds Français et Anglais.

MAISON VALLIERES

A QUOI REVENT NOS ELEGANTES ? Aux Mille et une Nouveautés que la Saison Printanière a réunies dans nos Somptueux Magasins

VOYONS AUJOURD'HUI QUELQUES LIGNES SPECIALES !

BLOUSES Le choix le plus complet et le plus ravissant que l'on puisse rêver—Hautes Nouveautés—Blouses de soie—couleur dernière mode — Blouses de fantaisie—Tissus spéciaux pour le Printemps.

COSTUMES Nos Costumes sont marqués au coin de l'élégance et du bon goût — Etoffes de Saison — Couleurs les plus en vogue

Boas et Fichus Nous attirons SPECIALEMENT votre attention sur nos Boas. La saison se prête tout à fait à la sortie de la sortie de ces ravissantes fantaisies. Boas en plumes: noir, gris, blanc. Fichus en Tulle, en chiffon et en dentelle de Calais—Dernière importation. Rien de plus RAVISSANT que notre Exposition de BOAS et FICHUS.

Jupes de Robes Nos jupes de robes, d'importation directe de New-York et Paris, font fureur. Nous avons tous les genres les plus nouveaux, les plus élégants.

Manteaux de Printemps Les importations de Manteaux de Printemps nous permettent d'offrir ce qui se fait de mieux et de plus confortable. A signaler spécialement de ravissants BOLEROS "MONTE-CARLO" en soie et application des MANTEAUX Courts, un goût exquis.

Gants de Paques Nous avons le plus bel étalage de Gants de Kid et de Suède que l'on puisse rêver. Bouteille de Parfum exquis avec chaque achat.

Gants de Paques Voilà le moment de vous offrir nos peignoirs et nos robes de matin. Venez les voir.

L'exposition de mode bat son plein. Pour choisir un joli chapeau pour Paques vous viendrez visiter le splendide Salon de Modes de la

Maison VALLIERES

 Coin STE-CATHERINE et MONTCALM.

Bains Laurentiens

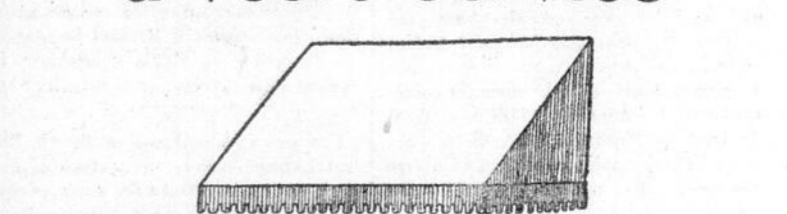


BAIN TURC COMPLET, 50 cents, si vous vous enregistrez entre 6 et 10 p. m. Ouvert le dimanche matin de 6 heures à midi.

Electroliers, Gazeliers, Globes, Lumieres Electriques

A DES PRIX TRES MODERES. Nous manufacturons nous-mêmes nos gazeliers et nous pourrions les donner à bonnes conditions. La Compagnie Electrique Crescent, Lacasse Rousseau Dir. Gerant 2503 rue Ste-Catherine, Montréal. TEL. UP 971. 28 M. 14-A

MESSIEURS!! a votre service



La Cie d'auvents - - - des Marchands 1477 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. Tél. Bell Main 3330

DIPLOME DU COLLEGE D'OPTIQUE DE PHILADELPHIE Instructeur d'Optique au Collège de Pharmacie de Montréal. Tél. Bell Est 2257. 1540 rue Ste-Catherine, Montréal. Nouvelle Adresse, après le 1er Mai 1903 1741 rue Ste-Catherine Montréal. Entre les rues St-Denis et Sanguinet

Logements à louer Maisons à vendre Argent à prêter sur hypothèque et déventure. Administration de succession. Collection de Loyer, propriétés, terres et terrains à échanger. Ceux qui ont des maisons à vendre ou à louer doivent s'adresser ICI. RENSEIGNEMENTS ABSOLU-MENT GRATUITS 66 RUE ST-JACQUES Téléphone Bell Main 4187. Téléphone des Marchands 621.

LE PETIT CLERC

Dans le grand chœur de la cathédrale, derrière le maître autel, le mercredi saint à quatre heures, on chant l'office des ténoriers. Le chœur est grand comme une église ordinaire et ses dimensions ne sont point exagérées, car c'est une petite armée d'ecclésiastiques qui vient s'asseoir de chaque côté, sur les quadruples gradins de ses bancs et de ses stalles. Il y a une vingtaine de chanoines au canal de soie noire garni de deux bandes d'hermine encadrant la bande rouge du milieu. Il y a, en y comprenant les professeurs du petit séminaire, une trentaine de chapelains. Il y a au-dessus d'eux les 150 élèves du Petit Séminaire, de la Manicoué comme on l'appelle.

Parmi eux, on en voit de tout petits, qui ont dix ans à peine, puis des moyens, puis des plus grands qui se rassent déjà, car la barbe commence à leur pousser, la barbe des voix de basse et de ténor.

Tout ce petit monde est très soigné, dans sa mise; sous la soutane de mérinos noir, le pantalon a été relevé jusqu'aux genoux et le bas de soie fine se termine dans le soulier broqué.

La petite calotte ronde posée sur le sommet de la tête, complète la toilette de chœur.

Et le cardinal doit être content de voir combien sa Manicoué est bien tenue.

Il est là, le Dardinal, assis dans une niche monumentale de bois sculptée, enfoui dans les plis de moire rouge de sa grande cappe, sur laquelle un petit manteau d'hermine étend une nappe de neige.

Les psaumes sont terminés. L'orgue empile le grand vaisseau de pierre du doux mugissement d'un prologue.

Alors on voit se lever d'un des bancs les plus bas un tout petit clerc. Il doit avoir onze ans. Il a le corps grêle, les cheveux châtains, les yeux bleus. Il a les joues roses, d'ordinaire au moins, car pour l'instant, ses joues roses sont blanches d'émotion. Avant de sortir du milieu de ses camarades, il a donné un coup de genou à droite et à gauche, "J'ai bien peur" et un coup de coude à gauche, en disant: "Surtout ne me fais pas rire".

Ça, c'est de la forlanterie, car il n'a pas envie de rire du tout, le petit clerc. Il a les tempes, la gorge et l'estomac serrés et ses mains, crispées sous son camail, sont toutes froides. Il se dirige en chancelant vers la vaste estrade, élevée de trois marches, qui termine le chœur et sur laquelle sont l'ordinaire installés les pupitres de la maîtrise. Mais aujourd'hui cette estrade est vide, et il y a un pupitre très bas, et, sur ce pupitre, un livre énorme de plain chant, avec ses notes carrées qui sont grosses comme les cases noires d'un damier. C'est l'instrument de supplice du petit clerc; il est dans ce livre, il va lire et chanter tout seul les lamentations du prophète Jérémie.

Le voilà, devant le colossal volume. Il tourne les feuillets qui pourraient presque servir de draps à son lit. Il écoute les dernières notes de la ritournelle de l'orgue, et il commence à avoir tousse doucement pour s'éclaircir la voix.

C'est un petit son aigrelet, tremblotant, mais bien juste qui sort de cette frêle poitrine et qui murmure: "Incipit lamentatio Jeremiae prophetae."

Sur la dernière syllabe, il y a une cadence lente et plaintive, dans le mode mineur, que l'enfant a particulièrement travaillé. L'excès d'une manœuvre qui le satisfait lui-même. La voix se raffermie. Ce n'est plus l'essai, l'essai qui bat de l'aile au bord du nid; c'est l'oiseau qui vole. Sorti du petit corps, un lamento, de seconde en seconde plus sonore, grandit, s'élève, plane. Il va frapper les vitraux qui fument les restes du jour dans l'absoie, et à travers lesquels les rayons du soleil mourant viennent diaphaner les feuillets du gros livre qui vibrent dans les doigts du petit clerc. Il monte, il contourne les piliers, il monte et il redescend sur le chœur minuscule qu'il excite, qu'il envole. L'enfant n'est plus à terre; il se semble qu'il s'est envolé à travers le temps et l'espace, qu'il est devenu la voix de Jérusalem pleurant son veuve, sanglotant sur ses gloires détruites et ses fils disparus. Et sous les yeux des autres, debout depuis six siècles, il se file harmonieusement comme un rossignol aux yeux crevés pour qui la nature entière se résume en son propre chant. Ses camarades et ses maîtres le regardent avec étonnement, les vieux chanoines ont ramené les yeux, pour mieux le voir, les lunettes d'or aux verres bombés. Dans la grande niche sculptée, le cardinal a posé son bivoir sur le coussin de velours rouge, et, pensif, remu, attendri, écoute. Et là-bas, bien loin, près du maître autel, une brune femme, une mère, pleure adieu à son enfant, et se dit toutes ses orailles ce pépéme sacré qui est sorti d'elle.

C'est fini. Fiévreux, baigné de sueur, après avoir sangloté sa dernière note, l'interprète du prophète Jérémie revient à son banc, et se recorde ses camarades qui lui font signe de l'œil qu'il a très bien chanté. Le Cardinal se penche; il a demandé son nom, suprême gloire! au maître des cérémonies.

Les ténoriers s'achèvent. Quand le dernier ténor a chanté, tout le monde frappe sur sa stalle ou son banc, les chanoines et les chapelains avec leur bréviaire, les enfants de chœur avec leur encolure. Ce tapage qui fait la joie des petits et qui s'aggrave en tapage de toutes leurs forces, est destiné à rappeler le bruit des éléments bouleversés à la mort du Christ. Les clercs déposent au vestiaire, calotte, camail, surplis et soutane et, tout à l'heure, les cris joyeux de leur récréation succèdent aux lamentations du prophète.

Le lendemain, le Jeudi saint, le petit clerc sert d'acolyte à la grand-messe pontificale, où le Cardinal bénit pour toute l'année et pour tout le diocèse le Saint-Chrême, l'huile, le baume qui touchera le corps des moribonds et le front des jeunes lévites. Il a revêtu alors la soutane rouge, qui le fait ressembler à un cardinal noir. L'huile tissée de lin transparent, servie autour des reins par le ordon de soie aux glands d'or. Et il porte, non sans effort, un gros chapelet doré avec lequel il précède la procession qui va déposer, à l'issue de la messe, dans le tombeau (sincèrement de lumière et de fleurs, le corps du Christ.

Le soir de ce même jour, nouvelle transformation. Le Cardinal lave les pieds à douze élèves de la Manicoué et le petit clerc est un des andrés. Il étend son pied blanc savonné de frais sur la grande aiguière d'argent que tiennent deux chanoines agenouillés. Sur ce pied, l'Éminence également à genoux, verse un peu d'eau froide: elle l'essuie avec un grand linge qui lui sert de ceinture et elle y pose ses

UN PEU DE TOUT

Cheval et locomotive. Sait-on que la durée d'une locomotive que l'on polit et répare pendant chaque jour ne dépasse pas la durée moyenne d'un simple cheval? Voici, à ce sujet, quelques curieux renseignements recueillis dans "L'Echo des Mines".

"En Angleterre, la durée d'une locomotive est de vingt-cinq ans pour une machine d'express, vingt-six ans pour une machine à marchandises, vingt-sept ans pour une machine de manœuvre. En Amérique, les mêmes durées sont respectivement de dix-huit, seize et vingt-deux ans. Mais en dix-huit ans de vie, la locomotive américaine a parcouru 2 millions de milles, c'est-à-dire plus du double de la locomotive anglaise."

On prête à certains grands hommes des mots qui se gravent dans l'histoire, où ils étincellent au grand étonnement des échos d'outre-tombe. Voici une parole récente de M. Combes qui, affirme un de nos confrères parisiens, est absolument authentique et mérite de passer à la postérité. Tout récemment, Mgr Lorenzelli, nonce à Paris, se rendit auprès du président du conseil dans l'espoir de discuter avec toutes preuves à l'appui la question fort épineuse de la nomination des évêques.

Mais, à peine le nonce avait-il ouvert la bouche, que M. Combes, se rappelant les lauriers conquis par sa thèse sur saint Thomas, arrêta net le diplomate pontifical par cette réplique: "Inutile! je suis docteur en théologie."

Ce fut tout. Le nonce salua et sortit.

On lit dans la "Vera Roma": "Léon XIII ne fut pas le prince. Mais il fut le maître dans l'intimité de Léon XIII et de son oncle, le même pour le surprenant, la large tache brune en bois des îles dans une main et, dans l'autre, un grand mouchoir de soie rouge à ramages fleuris; sur la flanelle jaunée de la soutane de travail, par-ci, par-là, quelques taches brunes, celles du tabac et de l'eau de Cologne. Léon XIII aime à sentir pour un instant dans son cabinet, la fumée du cigare. Parfois, il appelle un de ses familiers, et le prie d'allumer un pur havane, dont il suit la fumée bleue et en souriant."

Ce qu'est devenue la roche Tarpéienne. Mounet-Sully, au cours de sa visite à Rome, a voulu voir en détail tous les monuments et tous les lieux célèbres de l'ancienne Rome.

Après avoir admiré les vestiges du Capitole et considéré un moment la lamentable louve vivante qui se morfond dans sa cage en haut du grand escalier, l'ouïe qui ne descend nullement de la nourrice de Romulus, Mounet demanda qu'on le conduisit à la roche Tarpéienne.

Ladite roche fort connue des écoliers, est beaucoup moins des Romains, car, depuis plusieurs siècles déjà, elle a été englobée dans une propriété privée, le palais de Casaroli.

Après des négociations sans fin, après avoir fait ouvrir des portes multiples, le grand tragédien put s'approcher du fameux rocher. Il le regarda, rempli d'horreur, non par l'aspect de la pauvre roche, qui n'a rien d'effrayant, mais par la profanation que des architectes peu hygiéniques lui ont fait subir.

La roche Tarpéienne, hélas! rappelle, en pire, une de ces fameuses îles du Pacifique où d'innombrables pingouins ont dû mourir de faim, laissant trop de traces de leur séjour.

Deux fois centenaire. Les journaux russes assurent qu'il existe à l'hôpital de Tomsk un homme qui a deux cents ans révolus.

Les journaux russes, craignant qu'on ne les appelle blagueurs, disent que ce vieillard possède des certificats de naissance et d'identité et qu'il est veuf depuis cent vingt-cinq ans, après avoir été marié quarante-sept ans.

Il est maintenant constamment alité, mais sain d'esprit.

Il se rappelle avoir vu Pierre le Grand et la reine Catherine.

"Paris Journal" extrait d'une revue anglaise le "Blackwood Magazine, une fort jolie anecdote, ivant pour prouver que les Français ont un amour éternel des distinctions et des rubans: "Le grand Napoléon, passant un jour une revue de vieux grognards réformés, aperçut un grenadier manchot sur la poitrine duquel ne brillait aucune décoration.

"Où as-tu perdu ton bras, lui demanda-t-il.

"-A Austerlitz, sire.

"Et tu n'as pas été décoré?"

"Non, sire, on m'a oublié."

"Tiens, voilà ma croix; je te fais chevalier."

"Et l'empereur détacha sa décoration qu'il remit au grenadier. Votre Majesté me fait chevalier parce que je n'ai perdu qu'un bras. Qu'aurait-elle fait si j'avais perdu les deux?"

"-Je t'aurais fait officier."

"Assis-tôt le grenadier tira son sabre et se coupa l'autre bras.

"Un mot, ajoute le "Paris Journal": un seul mot, avec quoi ce généreux grognard se coupa-t-il le second bras puisqu'il était manchot?"

Pour les éternués. N'est-il pas désagréable d'éternuer à tout propos - et souvent hors de propos, comme il advient à certains nerveux?

Voici un remède nouveau. Est-il efficace? Il l'est, en tout cas, a mérite: il est simple.

Si vos muqueuses nasales sont gagnées par le petit picotement avant-coureur qui précède le morne éternuement, appuyez bien vite l'index de la main gauche ou de la main droite sur l'aîne ou l'autre paroi de la racine du nez, tandis que, de l'autre main, vous comprimez l'os de la caroncule lacrymale, jusqu'à ce que la sensation de chatouillement ait disparu.

C'est tout.

POLITESSE CHINOISE

"Illustre frère du soleil et de la lune! Daigne jeter un regard sur ton serviteur qui se traîne à tes pieds, qui baise la terre devant toi et qui sollicite de ta générosité la permission de parler et de vivre."

"Nous avons lu ton manuscrit avec délice. Par les mânes de nos ancêtres, nous jurons que jamais nous n'avons vu un pareil chef-d'œuvre. Si nous ne nous en étions aperçus, nous ordonnerions aussitôt de considérer ton ouvrage comme un critérium et de ne jamais rien éditer à l'avenir qui soit inférieur à ton œuvre. Comme il se pourrait bien que nous dussions attendre quelques milliers d'années avant de recevoir une œuvre comparable à la tienne, nous te renvoyons ton manuscrit, nous sommes tout tremblants et nous te demandons mille fois pardon."

"Vois mes mains touchées mes pieds, et je suis ton esclave!"

Telle est, paraît-il, la tenue habituelle de lettres de refus que les érudits chinois adressent aux débutants malheureux. Ceux qui s'étonnent de la lenteur et du style pince-sans-rire de la diplomatie chinoise, peuvent méditer ce document que publie la "Review Blue".

RECETTES DE CUISINE

POMMES ENFLAMMÉES

Pelez des pommes de moyenne grosseur et les placez au fond d'une eau sale; sucrez et couvrez avec de l'eau en ajoutant un peu de cannelle et du zeste de citron ou d'orange. Faites bouillir; les pommes doivent être cuites sans être détrempées; dressées sur un plat; faites réduire le jus au sirop; faites chauffer du rhum ou du kirsch; mettez-y le feu et servez.

Il faut écouter mentir les adversaires, et laisser venir la vérité, qui arrive à son heure, quoique lentement. - LA-CORDAIRE.

Les sots, depuis Adam, sont en majorité.

Il n'y a pas de patrie plus aimée que les patries malheureuses. - G.H.A. NOTAUX.

Cartes Professionnelles

WM. E. MOUNT, L.L.L. AVOCAT 25 RUE SAINT-JACQUES Bureau du Soir et Résidence 1465 FULLUM. 25 Jan

BISAILLON & BROSSARD

11 et 13 Cote de la Place d'Armes Tel. Bell. M. 31. 1-Jan

McGibbon, Casgrain, Rayan & Mitchel, Bâtisse de la Canada Life, Rue St-Jacques. 1-Jan

P. B. MIGNAULT 97 rue St-Jacques. 1-Jan

TAILLON, BONIN & MORIN 180 RUE ST-JACQUES. 1-Jan

J. C. Lamothe, Bâtisse de la 'Presse'. 1-Jan

M. T. N. BLEAU Notaire et commissaire 220 Rue Rachel, Coin Parc Fontaine, Dumouchel & Dumouchel, 62 Rue St-Jacques. 1-Jan

FINANCES BREVETS D'INVENTION ET MARQUES DE COMMERCE BEAUDRY & BROWN Canada & Etranger, 107 RUE ST-JACQUES, 107 Rue St-Jacques. 1-Jan

OPTICIEN BEAUMIER Médecin-Opticien A l'Institut d'Optique 1854 Ste-Catherine, Coin Cadieux, Montréal. Fabricant et Ajusteur de lunettes, lorgnon, yeux artificiels, etc., pour bien voir de loin et de près Ouvert jour et nuit, le dimanche à 10 h. Verre échangé et réparations de toutes sortes. Pas de frais pour notre magasin. Fondéeur et Responsable. 25-Jan

A. BEAUGRAND-CHAMPAGNE ARCHITECTE DE JARDINS Plans pour embellissement de jardins, parterres, parcs, cimetières, tombeaux, ponts rustiques, etc. Artifices, kiosques et de tout ce qui se rattache à l'architecture paysanne. Bureau: 1 Cote Place d'Armes Tel. Bell. Main 4128

DENIS DESILETS Papeterie de choix, et Articles de Bureau. 1702 Notre-Dame Coin Place d'Armes. 1-Jan

L. G. BEAUBIEN & Cie COURTIERS 104 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER

LES RUBANS DUCHESSE

Robes d'Ete Tissus de Toile, Toile et Soie, zéphyrs et Mousseline pour Blouses et Robes.

TOILES Crash pour Costumes, largeur 36 pouces à partir de 15c la verge

Mousseline pesante ou étamine de toile écrue pour costume. Prix 20c, 25c, 30c et 40c

Mousseline fine de toile écrue pour blouses, largeur 42 pouces. Prix 40c et 50c

Popeline toile et Soie, pour costumes, largeur 27 pc, couleurs marine, vert nouveau, vieux rose et noir. Prix 75c

Nouveaux Tissus Toile et Soie, avec mélange de blanc sur rose, drab et bleu-marin. Prix \$1.00

SPECIAL: MOUSSELINES Brodées, noir et blanc sur rose, drab et bleu et blanc; valeur de 60c pour 35c

Zéphyrs de fantaisie, rayés, mélange de blanc avec rose, bleu, drab, vert, héliotrope. - Nouvelles marchandises, très grand choix, tout les prix à partir de 12c jusqu'à 40c

Mousselines de fantaisie et Sateens imprimés pour Robes ou Blouses; valeurs de 35c, 40c et 50c. Le tout réduit à 25c la verge.

Ce magnifique Set de Chambre en bois franc, miroirs biseautés de 20 x 40 pouces poignées en cuivre solide, bonne valeur à \$20.00. Notre prix spécial \$15.00

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Le Grand Magasin Départemental de l'Est 1571 à 1589 RUE STE-CATHERINE.

DUPUIS FRERES

Parfums et Articles de Toilette AU KIOSQUE (pres de l'entree principale) Les Produits de la célèbre Maison E. Pinaud

POUDRE pour la Toilette, qualité supérieure, violette de Parme, héliotrope et lilas Royal. Prix 35c

POUDRE "Gloria" Rose ou blanche. 20c

SAVONS DE LUXE PARFUMS, Oeillets roses, Violette de Parme, foin coupé, savons santal, Muguet Violette. Prix 25c et 35c le morceau.

ELIXIR DENTIFRICE ODONTALGIQUE a 50 et 85c le flacon BRILLANTINE; tonique onctueux pour la barbe et les cheveux. 35c le flacon

EXTRAIT VEGETAL pour la CHEVELURE PARFUMS, oeillet blanc et lilas de France. Prix 75c

EAU DE QUININE, tonique pour les cheveux. Prix 50c et \$1.00

EAU DE VIE DE LAVANDE, pour la toilette. Prix 35c

EAU DE VIE DE LAVANDE "Ambrée". Prix 50c

EAU DE TOILETTE aux violettes de Parme. Prix \$1.25

PARFUMS, triple extrait à Violette, oeillet rose, géranium, héliotrope, Lilas blanc, Rose blanche, Peau d'Espagne. 50c l'once

PARFUMS, quadruple extrait à Violette, oeillet rose, géranium, héliotrope, Lilas blanc, Rose blanche, Peau d'Espagne. 75c l'once

Lilas de France, oeillet blanc, violette reine, Erench Pensee, Violette de France, Violette de Parme. Parfums en flacons avec boîtes de fantaisie, qualité première, grand choix dans les prix suivants: \$1.00, \$1.25, \$1.50, \$2.00, \$3.00, \$4.00 et \$5.00 le flacon.

RUBANS NOUVEAUX

Nous sommes à recevoir notre importation de rubans pour la saison qui commence; toutes les nouvelles nuances, toutes les largeurs, toutes les qualités.

Rubans Taffetas de Soie, Rubans Duchesse, Rubans peau de soie, rubans de satin, rubans en soie "Liberty", rubans en soie moirée etc.

Rubans étroits en satin (Baby ribbon) noir, blanc, crème et toutes les couleurs. Prix 2c la verge

Rubans en Soie Taffetas, noir, blanc, et toutes les couleurs, 3/4 pouce 3/4c, 1 pouce 5c.

Nous détaillons ces Rubans aux prix du Gros. RUBANS DUCHESSE

Noir, blanc, et toutes les nouvelles nuances, toutes les largeurs à partir de 4c, 5c, 7c, 10c, 15c, 20c, 25c et 35c.

RUBANS EN SOIE TAFFETAS

Noirs, blanc et couleurs à 3/4c, 5c, 6c, 10c et 15c

RUBANS NOIRS NOIRS, pure soie, à 4c, 5c, 8c, 10c, 13c, 15c, 20c, 25c, 30, 35c

Rubans Taffetas noirs; ligne spéciale, toutes les largeurs, à partir de 7c 10c 13c 25c, 30c et 40c

Rubans Noirs, couleurs, ligne spéciale 3 Prix 8c, 12c et 17c

Rubans pure Soie, "Liberty" pour ceinturons, largeur 6 pouces, noir, blanc et toutes les nouvelles nuances. Prix 45c

Cette courte énumération donne une idée "bien qu'imparfaite" de l'importance de notre Département de Rubans. Nous offrons comme toujours le plus grand choix et les meilleures valeurs.

Robes d'Ete

Tissus de Toile, Toile et Soie, zéphyrs et Mousseline pour Blouses et Robes. TOILES Crash pour Costumes, largeur 36 pouces à partir de 15c la verge

Mousseline pesante ou étamine de toile écrue pour costume. Prix 20c, 25c, 30c et 40c

COUPS DE PLUME

Depuis qu'il est ministre M. Préfontaine est le plus heureux des hommes. La fortune lui sourit toujours.

Il s'est trouvé un journal à Montréal pour ranger "La Presse" parmi les organes ultrarévolutionnaires.

Camille—Et comment se porte la candidature de l'ami Philias ? Adolphe—Soit dit avec calemhour, elle file, hélas !

Question.—Quel est le personnage politique libéral qui a détourné \$60,000, 00 des subsides votés à une certaine entreprise publique ? Les réponses seront publiées.

On nous dit que monsieur Godfroi Langlois a accepté d'être le rédacteur en chef du nouveau journal "Le Canada" à la condition de pouvoir y publier sa guise de feuilleton, son opuscule "Sus au Sénat".

Il est évident que le "Canada" est destiné aux employés civils. On promet à ces derniers comme prime une augmentation de salaire après 2 ans d'abonnement.

La nature a fait au "Canada" —de Langlois— une très froide réception. Il a vainement attendu, pour naître, les beaux jours d'avril, la neige et les frimas sont revenus impitoyablement lui glacer son berceau.

Monsieur D. A. Lafortune a annoncé aux membres du club Letellier, dans un discours vibrant d'émotion, qu'il était prêt à se sacrifier encore une fois pour la cause libérale. Si les électeurs libéraux de Saint-Jacques ne veulent pas de lui, il s'effacera.

Monsieur Arthur Dansereau a une longue conférence avec son ami le ministre de la justice à Ottawa. Le comité des débats recommande le paiement d'un salaire de \$1,200.00 à M. Sam. McKay, parent de M. A. Dansereau.

Le gouvernement a-t-il envoyé un représentant en Russie pour faire un relevé des cartes géographiques de l'Alaska, devant servir de preuve lors de la réunion des Comités ?

Il nous semblait que c'était absolument nécessaire lorsque M. Ch. Langelier avait besoin d'être apaisé.

Monsieur Marc-Sauvalle est le correspondant parlementaire de l'organe de l'honorable R. Préfontaine, "Le Canada".

Sa plume va tailler une immense renommée, au ministre de la déchéance nationale, si ce dernier a de l'argent.

(Special au "Rappel") Au moment de mettre sous presse on nous télégraphie de Québec, que l'honorable Cumulard Parent vient de lire "La Patrie" d'aujourd'hui.

Il est furieux. Il s'est senti d'une paire de gants flambants neufs, et il prend le premier train pour Montréal.

M. Tarte n'a qu'à se bien tenir.

Le gouvernement se propose d'inaugurer un système d'examen pour les organisateurs d'élections.

On exigera des aspirants une connaissance parfaite des méthodes les plus nouvelles d'acheter les électeurs et les députés, et de voler les élections sans se faire pincer.

Preston, Stratton, Arthur Brunet, Cap. Sullivan feront parti de la commission des examinateurs.

"La Presse" de ce jour salue l'apparition du nouveau journal "Le Canada".

"Il va sans dire," déclare la feuille à monsieur Dansereau, "que Le Canada reflétera la politique du cabinet Laurier à Ottawa, et du cabinet Parent à Québec."

Pourquoi "La Presse" n'a-t-elle eue si le courage, de déployer ses véritables couleurs ?

Les directeurs du "Canada" ont cru devoir nous avertir que la devise qu'ils ont adoptée est "une bonne devise".

Ils font bien de nous en prévenir, car on ne s'en donnerait nullement, à en juger par soi-même. "Le Canada" pour tous les Canadiens, donne l'impression d'un "papier assis" monumental, pour ne pas dire d'une anerie du même calibre.

Enfin, monsieur Godfroi Langlois va pouvoir s'en donner à cœur-joie. Le parti libéral met à sa disposition "Le Canada" et lui donne carte blanche.

Rédacteur de "La Patrie", dont les propriétaires n'ont jamais pu saisir les beautés du radicalisme, le grand homme a dû mettre, une sourdine à ses principes flamboyants, et vous allez voir maintenant tout ce qu'il y a dans cette belle cranie !

Que n'a-t-il donc brossé sa plume plus tôt que de la fuser ?

C'est que, voyez-vous, ça payait.

Le gérant général du "Canada", L. J. Latour, est un employé civil en congé; les agents du nouveau journal sont les maîtres de poste, et les bureaux de poste lui servent de dépôts.

A VOL D'OISEAU

Les grands hommes, appelés à gouverner les peuples, non seulement s'illustrer par des œuvres durables en elles-mêmes, mais doivent en quelque sorte dans l'âme de quelques esprits aigres une part de leur essence supérieure. L'impulsion qu'a subie, sous leur irrésistible poussée, la génération qui leur survit, persiste longtemps après qu'ils ont vécu et se traduit par plus de grandeur dans les vies, d'énergie, de persévérance ou d'unité, sans l'action que dans les époques transitoires. Ce phénomène est de même nature que celui que l'on désigne sous le nom d'atavisme dans les familles et qui se traduit dans les générations de lettrés, d'artistes ou de guerriers, issues d'un aïeul génial: effet d'éducation, et de contact plus que de constitution physique.

Cette réflexion s'impose à l'heure présente dans l'ordre politique, si la pensée se reporte sur Cartier. L'œuvre si complète de ce grand homme est restée intacte et nous en avons recueilli les fruits abondants aussi longtemps qu'il subsistait les vœux éléments de cohésion qu'il avait formés. Puis l'idée dominante de toute sa carrière, que la race canadienne-française vivra qu'à la condition de ne rien céder de ses conquêtes s'est peu à peu effaïcie. A l'ère des hautes tudes, des grands coups d'estoc et de taille et des résistances farouches a succédé l'ère des compromis, des droits d'usage, des concessions pour plaire, des lâches concessions conseillées par l'opportunisme.

Jusqu'à 1896, nous n'avions, soit comme race, soit comme nation, rien abandonné des libertés acquises et rien perdu de nos libertés. Les sept dernières années écoulées ont vu l'ignominieuse reculade du pouvoir fédéral devant la révolte de la législature manitobaine; nous avons vu l'impérialisme nous demander nos millions et le sang de nos enfants; elles ont vu les complaisances de la préférence commerciale sans compensations et nous allons assister prochainement à l'abandon de la république voisine d'une riche portion de notre territoire sur la Pacific.

Québec a suivi l'exemple d'Ottawa et un pugiliste illettré, premier ministre par un concours de circonstances qui stupéfieront les historiens de demain, y a écrit de vastes tranches de notre domaine provincial à la spoliation étrangère.

Et tout cela est venu, non de ce que le peuple canadien-français a perdu le souvenir attardi et profond de Cartier et de ses leçons, pour se rallier à un programme libéral dont il ignore les articles, mais parce que le stérile honneur d'avoir un des siens au premier poste et la vague espoir d'avantages correspondants ont tout primé à ses yeux.

Les considérations ci-haut mentionnées ne sont pas de hauts motifs et dans quelle mesure ces espoirs ont été réalisés.

On pourrait y ajouter, comme dernier sujet de méditation, la déclaration faite par le chef libéral à la chambre au sujet de la représentation des Territoires. Sir Wilfrid Laurier estima que les nouveaux territoires échappaient à la disposition constitutionnelle qui fixe le chiffre 65 de la représentation des autres provinces.

Que va-t-il bientôt nous rester de nos garanties comme minorité ?

REVEUR.

A TRAVERS LES COMPTES PUBLICS

Le rapport de l'auditeur général 1901-1902 est un miroir où se reflètent tous les agissements du patronage; examiner ce rapport est pénétrer le regard dans le gouffre où s'engloutissent les deniers des contribuables.

Le dernier volume qui nous est parvenu montre que les amis et parents de nos ministres deviennent de plus en plus exigeants.

Prions au hasard :

Les avocats ont réuni pendant l'année à mettre leurs larges mains sur une jolie somme : \$87,341.53.

Montréal ne paraît pas avoir été aussi favorisée que d'autres villes.

Messieurs Lafleur, McDougall et McKay ont eu \$1,822.39.

Messieurs Black, Leah et Cassels de Toronto ont reçu \$4,030.30 et l'hon. Ed. Blake, \$1,545.64.

M. Hayard, de Charlottetown, I.P.E. a retiré \$1,034.32 et M. Cougdon, avocat de Dawson, \$2,476.75.

Il y a soutenu la cause libérale sont patriotiques, mais en même temps hommes d'affaires.

Ainsi on a payé à M. Howell de Westminster, \$3,197.84, à M. Howay de New-Westminster, \$2,264.65, à M. F.C. Wade, de Dawson City, frère du député, \$7,765.00, à M. Sifton, frère du ministre, \$1,046.88, à l'hon. Peters, de Victoria, \$1,756.00, à M. Thomson de Moosehorn, \$95.49.

M. Archibald Stewart d'Ottawa a eu \$7,123.01 exigé comme on le sait jusqu'au dernier cent.

On a payé \$1,089.97 à un M. Mackenzie et \$1,542.80 à Langley de Victoria a reçu \$1,542.80.

M. l'avocat Watson de Yorkton n'a reçu que \$4. S'il n'est pas conservateur ce doit être un libéral de la vieille école.

Et dire que pendant que le Gouvernement dépense ainsi près de \$100,000 parmi ses amis, nos pauvres ouvriers qui sont poursuivis devant les tribunaux n'ont pas un avocat d'office pour les aviser gratuitement.

Combien de parents des ministres et des députés sont portés dans les comptes du gouvernement et dans les \$130,000 de salaires payés à Ottawa.

Et les dépenses de voyage.

M. Thomas Côté avec un salaire de \$2,500 a un compte de dépenses de voyage de \$1,032.25.

Est-il vrai que ce monsieur a fait deux voyages à Washington en rapport avec le recensement de notre pays ?

LA TRADUCTION FRANÇAISE A OTTAWA

M. MONK SE PLAINT DES LETTEURS

A la séance de mercredi dernier, M. F. D. Monk a fait à la Chambre une interpellation des plus importantes et dont le besoin se faisait depuis longtemps sentir. Il s'agit de la traduction française des rapports publics. On s'est habitué à Ottawa à négliger les Canadiens-français d'une manière vraiment honteuse. Il était temps que M. Monk protestât fortement au nom de tous ceux qui parlent français, et qui ont droit à être renseignés aussi promptement que tous autres.

Voici le texte de l'interpellation de M. Monk :

"Je désire, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, appeler son attention sur un point qui a son importance. Je veux parler de la traduction des rapports des ministres publics. Je crois que ces rapports ne sont pas assez tôt traduits en français. Je comprends qu'il doit être un certain délai afin de faire cette traduction, mais, après tout, il me semble que les travaux que nécessite la préparation de ces rapports doivent sans doute être faits bien avant la réunion des Chambres, et dans ce cas, il devrait être possible d'avoir plus tôt cette traduction pour être exécutée plus vite. Ainsi, l'élaboration ou la version française de ces rapports, que vous considérez comme de la haute importance, ne sont pas assez tôt publiés. Les gens qui s'intéressent à ce qui est publié dans ces rapports s'adressent à nous pour en avoir des exemplaires et nous sommes, pendant très longtemps, obligés de leur envoyer la version anglaise parce que la traduction française n'est pas imprimée. Ce que je dis là n'est pas confirmé par tous mes collègues, qui, comme moi, sont obligés d'écrire à ceux qui demandent la version française de ces rapports, qu'ils ne peuvent pas être prêts et que, peut-être, elle ne sera pas de sitôt. Je comprends que, lorsqu'il s'agit de la traduction de nos "Débats" ou de celle des nombreux documents qui sont sur le bureau de cette Chambre au cours de la session, il soit difficile de faire faire la traduction aussi rapidement qu'il le faudrait. Mais quant à ce qui regarde les rapports des départements, la situation est bien différente. Aussi, je désire demander à l'honorable premier ministre de bien vouloir prendre des mesures efficaces dans le but de nous procurer la version française de ces rapports dès le commencement de la session."

L'HON. M. CASGRAIN "E PLAINT DES ERREURS

L'hon. M. Casgrain a attiré l'attention du premier ministre, jeudi dernier, sur le mauvais état de la traduction des documents de la Chambre.

Voici les paroles échangées à ce propos entre le premier ministre et l'hon. M. Casgrain.

M. T.-C. CASGRAIN (Montmorency). — Je désire, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, appeler son attention sur la manière dont la traduction de nos documents est faite.

M. le PREMIER MINISTRE (Sir Wilfrid Laurier). — Est-ce des DÉBATS dont vous parlez ?

M. CASGRAIN. — Non, je parle maintenant de l'ordre du jour. L'année dernière, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur ce même sujet, et aujourd'hui, je désire attirer votre attention sur le fait que, dans la traduction de nos documents, il y a de nombreuses erreurs, pour ne pas dire plus.

J'ai fait inscrire à l'ordre du jour d'aujourd'hui une interpellation se rapportant au service de bateau traversier entre la Rivière Otte et la rivière nord du Saint-Laurent, Or, on a traduit le mot "ferry" par bac. Si je relève la chose, c'est que je ne veux pas être converti de ridicule en laissant croire au public que je me suis servi du mot "ferry" pour désigner un "bateau" à été établi entre la Rivière Otte et la Malbaie. Si on consulte le dictionnaire Bescherelle, on lira ce qui suit : "Bac, grand bateau plat principalement destiné à passer les animaux, les chevaux, etc., d'un bord à l'autre, ou à travers d'un 'cable fixé aux deux bords'."

M. le PREMIER MINISTRE. — Où se trouve le texte dont vous parlez ?

M. CASGRAIN. — En tête de la troisième page de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Il aurait été absolument ridicule pour moi de me servir d'un tel mot pour désigner le service à être établi entre la Rivière Otte et la rivière nord du Saint-Laurent. Je crois donc que ceux qui sont chargés du soin de faire la traduction de nos documents, ont apporté plus d'attention dans leur travail.

Là-dessus, la "Presse" dit qu'elle n'y comprend plus rien. C'est bien possible, mais moi, qui elle dis, nous nous sommes servis de ce mot, hon. M. Casgrain. Un bac est essentiellement un bateau plat, aux bords courts, et très bas. Jamais personne n'appellera un "bac" le genre de bateau dont parle hon. M. Casgrain. Il ne faut pas se fier aux dictionnaires anglais. Le mot "ferry-boat" a une connotation beaucoup plus large en anglais que le mot "bac" en français.

Nous croyons que le mot traversier devrait être employé.

M. FISET SE FACHE

On discutait la nouvelle loi de dérogation. M. Pelletier et Leblanc proposèrent l'amendement d'un article du projet, de manière à rendre plus rigoureuses les pénalités dictées contre les personnes coupables de substitution de personnes, ou d'autres crimes analogues. Ils désiraient que ces voleurs d'élection pussent être déqualifiés.

Et comme l'honorable M. Gouin, "dans sa candeur naïve", ne voyait pas la nécessité d'une pareille législation, l'opposition lui rappela le "poll" 37.

Furieux, le docteur Fiset s'éleva dans son indignation : Et vous, n'avez-vous pas envoyé de Québec, au cours de la dernière campagne électorale dans St-Maurice, une bande de voleurs, qui ont gâché au point, un employé de parler en plusieurs endroits ?

Le rire de toute, la chambre prouva au bouillant député de St-Maurice combien sa riposte était au point.

St-Maurice ! qu'as-tu fait de Duplessis ?

LEONARD ET LORANGER

M. J. E. Léonard, M. P. pour l'aval, s'est adjoint comme associé, M. Joseph H. Loranger, fils de l'hon. juge L. O. Loranger, ancien député du comté de Laval. La nouvelle société portera le nom de Léonard et Loranger et aura son étude au No 97 1/2 de la rue St-Jacques, dans l'édifice de la Banque d'Hochebourg.

\$300,000.00

Monsieur Sifton, le tout-puissant ministre de l'Ouest est allé en Angleterre.

Quelques-uns disent que c'est pour préparer la cause du Canada dans l'affaire de l'Alaska. C'est le prétexte.

En réalité ce serait, de l'aveu même d'un de ses collègues dans le Cabinet, pour aller régler une certaine affaire de \$300,000.00 dans laquelle plusieurs membres influents du parti libéral seraient compromis gravement.

Un avocat anglais de Londres a soumis le dossier à Sir Wilfrid. Wilfrid fera part à la Chambre de ces documents.

BEAUCOUP D'APPELES A OTTAWA

Il y a un traducteur à nommer à Ottawa, et à cette fin un examen a eu lieu le 3 du courant.

Examinateurs : W. Larose, H. Fréchette, A. B. Desclées.

Dix-neuf candidats : Auguste McKay, du département de l'Agriculture. Honoré Brunet, du département des Postes.

Milord Parent, du département de la Milice, de l'Intérieur et des Terres. Olivier Asselin, sec. de l'hon. Lomer Gouin.

Lippens, inspecteur d'Écoles. Bélanger, de l'imprimerie du Roi.

Auguste Lemieux, avocat d'Ottawa, J. B. Bissonette et Eug. A. Bruneau, avocats de Montréal; Auguste McKay, de Papineauville; M. L. Larivière, Lafond, Laferrière, Alphonse Christin, Morris, Morgan et Guindon.

Le thème de l'examen a été une traduction d'un discours de Lord Russell.

Le résultat sera connu jeudi prochain.

M. Sam. McKay, le parent de "La Presse", qui avait fait application pour la position vacante n'a pas cru devoir concourir.

CRISE MINISTERIELLE

Il s'agissait de nommer le correspondant québécois du journal le "Canada".

La faction Parent avait jeté son dévolu sur M. Alfred Alarie, ancien homme à tout faire du premier ministre.

Par contre les Gouinistes favorisèrent la candidature de M. Girard, secrétaire du "Canada" et du "Rappel". "Un de ces oiseaux de passage" que M. R. Lemieux apprécie tant.

Cette lutte, provoquée par la rapacité des gens de Québec, devint si violente qu'elle faillit mettre en danger la vie du "Canada" alors même qu'il n'était pas encore né.

Ces Québécois voulaient tout simplement accaparer notre grand organe rouge tout comme si ça n'était qu'une immense forêt de la province de Québec à vendre aux Américains.

La dispute fut si féroce que sous les lambris de Spencer Wood.

Et monsieur Gouin est d'avis que tout tournera pour "le mieux" puisque son homme Girard a été collé au "Canada" avec un brevet d'avocat sans examens par-dessus le marché.

Les projets du Grand-Tronc

Portland, Me., 4.— Les dépêches d'Ottawa rapportent l'opposition de M. Blair, ministre des canaux et chemins de fer, aux projets du Grand-Tronc, qui sollicitent la construction de nouvelles lignes, ont fait sensation ici. On comprend que le plan de la compagnie, si elle se réalise, aura pour effet de transférer de notre part dans l'Europe des capitaux de plus grand nombre que jamais.

L'hon. L. Hostilité de M. Blair, de M. Gouin, député de Colchester, qui s'est uni au ministre sur ce terrain, donne à espérer que ces projets vont manquer.

Fumez le Cigare EL PRESIDENTE 10c

Le Drapeau National

Le comité formé pour l'œuvre du drapeau national continue à réunir des adhésions nombreuses de la part des citoyens de Montréal.

Le comité de Montréal est en pourpocher avec celui de Québec au sujet de certains détails ayant rapport au drapeau projeté.

Comme 2 comités veulent marcher ensemble, il faut donc attendre les décisions qu'ils vont prendre. Aussitôt que ceux qui sont chargés de faire le comité marchera de l'avant, il n'attend pas se laisser passer en initiative par celui de Québec. D'ailleurs le drapeau se propagera tout seul. Sa beauté, son utilité, sa raison d'être lui suffiront amplement pour son adoption.

Nous annonçons de nouveau que les adhésions seront reçues par M. Louis Loranger, avocat, secrétaire de l'œuvre du drapeau national.

UN RUDE DISCIPLE DE SAINT CREPIN

Il menace de son marteau une cliente qu'il n'a pu satisfaire

Un soulier qui coute des émotions

Il s'est passé, hier matin, dans une petite échoppe de la rue St-André, un incident des plus curieux et qui est susceptible de produire des conséquences très graves.

Mme X., de la rue Mettana—nous saurons les noms de l'instant—avait confié son soulier à réparer à maître Z., cordonnier de la rue St-André. Quand elle vint pour reprendre son soulier, Mme X. trouva que le travail n'était pas fait comme elle le voulait. Elle en fit donc un rapport à son mari, le malheureux homme d'aujourd'hui, qui se mit dans une rage soudaine, et l'épousa dans une rage soudaine, et l'épousa dans une rage soudaine.

Le pauvre jeune homme s'enfuit épouvanté, et après avoir requis les services d'un policier, pour se faire rendre son soulier par le cordonnier rageur, s'en alla chez le bottier voisin, où elle fut prise en flagrant délit de voler le soulier qu'elle venait d'acheter.

Mme X., qui est une jeune femme et présentement en délicate situation, paraît avoir subi un choc nerveux dont les suites peuvent être funestes.

Le malheureux cordonnier si susceptible lui aurait bien voulu déplorer amèrement sa coléreuse impulsion d'hier.

Le résultat sera connu jeudi prochain.

M. Sam. McKay, le parent de "La Presse", qui avait fait application pour la position vacante n'a pas cru devoir concourir.

Fumez le Cigare EL PRESIDENTE 10c

DES COUPS DE COUTEAUX

Tout un émoi a été causé, hier soir, vers minuit, à l'angle des rues Dorchester et St-Jacques, par des jeunes gens qui étaient plus ou moins sous l'influence de la boisson. Il paraissait que la chicane s'était élevée à propos d'une jeune femme, dont le nom a été mentionné par un des jeunes gens.

Il y eut des coups donnés et même des coups de couteaux, à tel point que l'un des combattants a été gravement blessé au bras. Le blessé a été transporté par ses amis à l'Hôpital Général, où il a été pansé. Ses assaillants ont pris la fuite à la vue de la police du poste No 4 qui avait été appelée en toute hâte. La blessé, après avoir été pansé, a refusé de donner son nom, mais il a fourni la description de celui qui l'avait frappé.

A une heure quatre, ce matin, la police du poste No 4 n'avait pas encore réussi à arrêter l'individu, mais il est certain qu'une attestation sera faite d'ici à demain, car l'assaillant est connu.

C'EST FORT

Pour une paire de culottes

Pour une paire de pantalons volés à la porte du magasin Couture, rue Notre-Dame, Alphonse Duchesneau, a été condamné, hier, en cour de police, à 2 mois de prison, sur son plaidoyer de coupable.

Fumez le Cigare EL PRESIDENTE 10c

Commencements d'incendie

Vers 8.15 heures, hier matin, des passants ayant aperçu de la fumée dans un endroit où l'on dépose les cendres, aux environs des usines Pillow-Hersey, près du canal, ont fait sonner une alarme par l'avertisseur No 522. Les pompiers se sont immédiatement rendus sur les lieux et ont éteint les flammes au moyen d'une pompe chimique.

À 2.15 heures, hier après-midi, un petit feu s'est déclaré à l'adresse de M. Trudel, No 248 rue Island, à la Pointe St-Charles; le feu avait été causé par un tuyau de poêle surchauffé.

À 6.15 heures, hier soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre à coucher, au No 442 rue St-Dominique. Dans les trois cas, il n'y a pas eu de dommages sérieux.

MALENTENDU

La Société de Colonisation du Lac St-Jean s'est réunie le semaine dernière, pour l'élection de ses officiers, à Québec, dans le palais législatif.

Au nombre de six à sept cents, les vaillants pionniers de cette florissante région ont entendu avec stupeur l'honorable M. Gouin leur avoir promis au cours de sa tournée électorale, l'été dernier, que le gouvernement de Québec viendrait en aide à la compagnie du Trans-Canada.

Ces braves gens avaient pourtant compris cela.

Mais le ministre leur assura merced qu'il y avait un malentendu. Il aurait déclaré être personnellement en faveur de ce projet de voie ferrée, et qu'il ferait tous ses efforts pour amener le gouvernement à le voir aussi d'un bon oeil et à contribuer.

Ce n'est pas une mince différence, et les colon, s'ils sont repartis sans la promesse d'un subsidie de la part du cabinet, ont conservé la croyance qu'ils avaient bel et bien comploté l'honorable M. Gouin.

Il arrive de nos jours assez souvent de ces malentendus.

C'est tout récemment encore que le ministre de la marine et des pêcheries annonça au club Laurier, comme ministre du gouvernement fédéral, des choses mirotantes.

Interpellé à ce sujet par M. Monk, devant la chambre, il a répondu qu'il n'avait fait que répéter aux fidèles de la blesure que lui avait infligée, il y a quelques jours, un homme d'aujourd'hui, qui nous devons croire, le semble étrange que des toutes entières comprennent une seule et même chose, et que ce soit précisément celle-là qu'elles n'auraient pas du comprendre.

SPORT

AUTOUR DU MATELAS

Nous avons constaté avec plaisir que les Canadiens-français étaient la grande majorité des quelques spectateurs qui ont bravé hier la température mau-

vaïse pour assister au match Tremblay-Kennedy.

Le sentiment national a été assez fort pour les entraîner à payer le prix énorme d'une piastre.

Si messieurs les organisateurs de ces matches pouvaient donner des billets aux journaux canadiens-français au lieu de bouger les journaux anglais assez antipathiques.

UNE SÉRIE DE DEFIS

M. Frank Smith, de Charlevoque, New-York, a défié tout venant au Canada à défaut il a offert de renverser Har-

lip, Tremblay et Kennedy, trois fois dans l'heure.

Tous trois ont accepté.

Tremblay a la préférence.

ECHECS

New-York. — Le grand match international d'échecs entre les Américains et les Anglais a été repris aujourd'hui. Les Américains jouaient à l'Académie de Musique, Brooklyn, et les Anglais, à l'hôtel Canon, Londres.

Une avance de deux points mettait les Américains en belle humeur.

Comme dans les matches précédents, 8 parties sur 10 furent jouées par égalité. Pillsbury et Marshall jouèrent à Londres. Ce fut la raison de la terminaison rapide du match.

Marshall a racheté ses défaites passées par une brillante victoire sur Atkins, un des maîtres anglais.

Pillsbury comme d'habitude n'a pu faire mieux que partie nulle. On lui concéda la victoire.

L'intérêt est concentré dans le match Barry-Blackburne, assez avancé pour attendre un dénouement prochain.

Si aucune partie n'est terminée avant six heures le match jugera, comme dans le match Cambria et Prichard de Yale, Harvard, Columbia et Princeton.

Le match semble devoir être décidé avant ce temps.